

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolyne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Paiement, est aussi présent.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

---

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)  
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

#### **Résolution no : 11414-2019** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

---

### **CORRESPONDANCE**

- a) Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Labelle (Discrétionnaire) (23 223 \$)
- b) Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (Réforme Ryan) (331 468 \$)

---

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Résolution no : 11415-2019** **REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 août 2019**

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 août 2019 au montant total de 175 700.96 \$, réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C1900097 @ C1900104 = 14 149.91 \$

Paiements internet : L1900109 @ L1900125 = 33 513.67 \$

Paiements directs : P1900318 @ P1900354 = 88 204.65 \$

Chèque manuel : N/A

Paiements salaires : D190463 @ D1900555 = 39 832.73 \$

**ADOPTÉE**

**Résolution no : 11416-2019**  
**RÉAMÉNAGEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le réaménagement des postes budgétaires présenté par le directeur général afin d'être conforme au manuel de la présentation de l'information financière municipale proposé par le M.A.M.H.

<b>Réaménagement budgétaire au 04-09-2019</b>		<b>DT</b>	<b>CT</b>
Salaire directeur général	02-130-00-141-11	10 770,00 \$	
Fonds de pension DG	02-130-00-212-10	862,00 \$	
RRQ DG	02-130-00-222-10	582,00 \$	
ASS. Emploi DG	02-130-00-232-10	145,00 \$	
FSS DG	02-130-00-242-10	459,00 \$	
CSST DG	02-130-00-252-10	221,00 \$	
Régime parental DG	02-130-00-262-10	83,00 \$	
Assurances collectives DG	02-130-00-282-10	576,00 \$	
Services professionnels Chargée de Projet	02-190-40-411	6 000,00 \$	
Téléphone chalet Robert St-Jean	02-701-20-331-01	1 082,00 \$	
Internet Chalet Robert St-Jean	02-701-20-335-02	100,00 \$	
Ass. parcs et terrains de jeux	02-701-50-423	1 500,00 \$	
Aliments loisirs	02-701-90-610	280,00 \$	
Pièces et accessoires loisirs	02-701-90-640	101,00 \$	
			<b>22 761.00\$</b>
<i>Honoraires professionnels Environnement</i>	<i>02-470-40-410-00</i>		<i>800,00 \$</i>
<i>Service scientifique enviro COBALI</i>	<i>02-470-40-411-01</i>		<i>2 000,00 \$</i>
<i>Location machinerie environnement</i>	<i>02-470-50-516-00</i>		<i>3 000,00 \$</i>
<i>Fourniture bureau enviro</i>	<i>02-470-60-670-00</i>		<i>200,00 \$</i>
<i>Salaire Mesures d'urgence</i>	<i>02-230-10-141-00</i>		<i>10 770,00 \$</i>
<i>Fonds de pension Mesures d'urgence</i>	<i>02-230-20-212-00</i>		<i>862,00 \$</i>
<i>RRQ Mesures d'urgence</i>	<i>02-230-20-222-00</i>		<i>582,00 \$</i>
<i>Assurance-emploi Mesures d'urgence</i>	<i>02-230-20-232-00</i>		<i>145,00 \$</i>
<i>FSS Mesures d'urgence</i>	<i>02-230-20-242-00</i>		<i>459,00 \$</i>
<i>CSST Mesures d'urgence</i>	<i>02-230-20-252-00</i>		<i>221,00 \$</i>
<i>Régime parental Mesures d'urgence</i>	<i>02-230-20-262-00</i>		<i>83,00 \$</i>
<i>Assurances collectives Mesures d'urgence</i>	<i>02-230-20-282-00</i>		<i>576,00 \$</i>
<i>Honoraires prof. Politique familiale</i>	<i>02-590-40-419-00</i>		<i>2 682,00 \$</i>
<i>Pièces et accessoires environnement</i>	<i>02-470-60-640-00</i>		<i>280,00 \$</i>
<i>Art. hygiène aliment jour de la Terre</i>	<i>02-470-60-610-00</i>		<i>101,00 \$</i>
			<b>22 761.00\$</b>

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Résolution no : 11417-2019**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – 2<sup>e</sup> ET DERNIER VERSEMENT – QUOTE-PART 2019 AU**  
**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le deuxième et dernier paiement de la quote-part 2019 au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 62 038.00 \$ tel qu'indiqué sur la facture numéro 102208.

Le 1<sup>er</sup> versement ayant été acquitté le 14 mai 2019 tel qu'indiqué dans la résolution 11350-2019 au montant de 62 039.00 \$.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-210-40-441-00.

**ADOPTÉE**

Résolution no : 11418-2019

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – Unité de décontamination et Remplissage d'air

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;*

ATTENDU *Que lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipements de décontamination et de ravitaillement en air respirable;*

ATTENDU *Qu'avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier;*

ATTENDU *Que la CNESST a produit le Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies;*

ATTENDU *Que les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention;*

ATTENDU *Que l'action # 14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Mireille Leduc, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :*

- Le conseil de Chute-Saint-Philippe s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'assumer une partie des coûts;*
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;*
- Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.*

**ADOPTÉE**

.....  
**HYGIÈNE DU MILIEU**  
.....

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
.....

**TRANSPORT**

Résolution no : 11419-2019

OCTROI DE CONTRAT – Location de pelle pour réserve sel et sable, saison 2019-2020

*Il est proposé par Carolyne Gagnon*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat à Yves Guénette Excavation au montant de 3 750.00 \$, pour la location de pelle en vue de la préparation de la réserve sel et sable, saison 2019-2020.*

*Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-50-516-00.*

**ADOPTÉE**  
.....

Résolution no : 11420-2019

APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de sable et sel, saison 2019-2020

Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'aller en appel d'offres et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres pour l'achat du sel traité pour la saison 2019-2020, pour une quantité approximative de 300 tonnes métriques.

De plus, autoriser l'achat d'environ 2 800 tonnes d'abrasif chez Transport André et Suzanne Prud'Homme.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-60-620-00.

**ADOPTÉE**

.....

Résolution no : 11421-2019

NETTOYAGE DU CHEMIN DU TOUR-DU-LAC-DAVID SUD ET DE LA MONTÉE DES CHEVREUILS  
SUITE À LA TORNADO DU 21 AOÛT 2019

**ATTENDU** Que la tornade du 21 août 2019 ayant frappé durement le secteur sud du lac David et une partie de la montée des Chevreuils, laissant au sol une quantité énorme d'arbres et de branches brisés et/ou déracinés encombrant et/ou obstruant la voie publique ainsi que les fossés de drainage;

**ATTENDU** Que les propriétés privées qui ont elles aussi été durement frappées par cette tornade se retrouvent avec des quantités énormes de branches et d'arbres brisés et/ou déracinés;

**ATTENDU** Que la municipalité a autorisé les citoyens de déposer des branches et débris d'arbres sur le bord du chemin public afin que ces débris soient éventuellement ramassés par la municipalité;

**ATTENDU** Que la municipalité doit ramasser et disposer de tous ces débris, mais que les employés et machineries de la municipalité ne suffiront pas à cette tâche;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense pour procéder à l'embauche d'une entreprise spécialisée pour le ramassage et la disposition de tous les arbres, branches et débris jonchant les voies publiques de la municipalité.

**ADOPTÉE**

.....

Résolution no : 11422-2019

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

**ATTENDU** Que le ministère des Transports a versé une compensation de 331 468 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

**ATTENDU** Que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**POUR CES MOTIFS** Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE**

.....

Résolution no : 11423-2019

SERVICES PROFESSIONNELS POUR SUPPORT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION TECQ 2019-2023

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de retenir l'offre de services professionnels de N. Sigouin Infra-conseils pour du support technique et administratif dans le cadre du programme de subvention TECQ 2019-2023 au montant de 3 500 \$ avec un suivi et maintien annuel d'environ 1 500 \$.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-320-40-410-00.

**ADOPTÉE**

.....

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

*Il est proposé par Bertrand Quesnel, d'ajourner la séance régulière pour l'assemblée publique de consultation sur le Projet Particulier de Construction, de modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) numéro de demande DPCAL190115 situé au 231, côte des Merises.*

*Il est 19 h 14.*

- ✚ *Présentation du Projet Particulier de Construction, de modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) numéro de demande DPCAL190115 situé au 231, côte des Merises.*

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Hervé Taillon, de rouvrir la séance régulière.*

*Il est 19 h 40.*

.....

**Résolution no : 11424-2019**

**ADOPTION DE LA RÉSOLUTION AUTORISANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,  
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

**Demande numéro DPCAL190115 // 231, côte des Merises // Matricule 0064 85 6030**

**ATTENDU** *Qu'une demande de projet particulier d'occupation d'un immeuble situé au 231, côte des Merises, a été déposée par Monsieur Gaétan Lefebvre, gestionnaire autorisé pour ce dossier;*

**ATTENDU** *Que la propriété est assujettie à la grille RU-02 du règlement sur le zonage 139;*

**ATTENDU** *Que la propriété est actuellement utilisée à des fins de résidence de location ou location court séjour et les propriétaires désirent faire des activités de récréation extensives;*

**ATTENDU** *Que la demande respecte les critères du règlement 290-2018 et que tous les documents nécessaires ont été soumis et les frais relatifs à cette demande ont tous été acquittés;*

**ATTENDU** *Que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme;*

**ATTENDU** *Que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 juillet 2019 est d'accepter la demande de projet particulier d'occupation tel que présenté et selon certaines conditions;*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Bertrand Quesnel,*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé au 231, côte des Merises, à l'effet de permettre plusieurs usages sur un même immeuble, soit l'usage « Établissement d'hébergement » et l'usage « Activités de récréation extensives ».*

- *Respecter en tout point et en tout temps le règlement numéro 195 relatif aux nuisances dans le principal but d'atténuer les effets négatifs potentiels sur le voisinage;*
- *Respecter en tout point et en tout temps le règlement régional numéro 296 relatif à l'abattage des arbres en forêt privée;*
- *Que des zones tampons et barrières visuelles soient conservées à l'état naturel entre les propriétés voisines et celles du requérant;*
- *Advenant le non-respect d'une de ces conditions ou de tout autre règlement ou d'une extension abusive de l'usage, le conseil se réserve le droit d'exiger la cessation immédiate du certificat d'autorisation (changement d'usage) et par le fait même du PPCMOI.*

**ADOPTÉE**

.....

**Résolution no : 11425-2019**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Officier en bâtiment et environnement**

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'officier en bâtiment et en environnement à assister à la formation sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui aura lieu les 2 et 3 octobre 2019 à Mont-Laurier. De payer les frais d'inscription au montant de 645.54 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à cette formation qui ne sont pas inclus ou qui pourraient s'ajouter, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-40-454-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour les déplacements.

**ADOPTÉE**

.....

**Résolution no : 11426-2019**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Officier en bâtiment et environnement**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'officier en bâtiment et en environnement à assister à la formation sur les Droits acquis et règlements à caractères discrétionnaires en matière d'aménagement et d'urbanisme qui aura lieu les 20 et 21 novembre 2019 à Saint-Jérôme. De payer les frais d'inscription au montant de 645.54 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à cette formation qui ne sont pas inclus ou qui pourraient s'ajouter, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-40-454-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

**ADOPTÉE**

.....

**Résolution no : 11427-2019**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Officier en bâtiment et environnement**

Il est proposé par Carolyne Gagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'officier en bâtiment et en environnement à assister à un Atelier de perfectionnement concernant le traitement des eaux usées pour les résidences isolées (Q-2, r.22) qui aura lieu le 22 novembre 2019 à Saint-Jérôme. De payer les frais d'inscription au montant de 345.11 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à cette formation qui ne sont pas inclus ou qui pourraient s'ajouter, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-40-454-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

**ADOPTÉE**

.....

**LOISIRS ET CULTURE**

**Résolution no : 11428-2019**  
**AFFICHAGE POSTE CONTRACTUEL – Surveillance des locaux en lien avec la patinoire pour la saison 2019 – 2020**

Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'affichage d'un poste contractuel pour la surveillance des locaux en lien avec la patinoire pour la saison 2019 – 2020.

**ADOPTÉE**

.....



Résolution no : 11429-2019

OCTROI DE CONTRAT – Aménagement, amélioration et rénovation des modules au sentier / piste d'hébertisme

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat d'aménagement, d'amélioration et de rénovation des modules au sentier / piste d'hébertisme à l'entreprise Les Aménagements Fauniques Élémenterre et Matthieu Lessard au coût de 6 250.00 \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, dont une subvention y est attachée.

**ADOPTÉE**

.....  
**IMMOBILISATION**

Résolution no : 11430-2019

AUTORISATION D'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT EN LIEN AVEC LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE ET CASERNE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT L'agrandissement du garage et de la caserne municipale;

CONSIDÉRANT Que le projet est estimé à environ 25 000 \$;

CONSIDÉRANT Que la municipalité désire financer le projet à même son fonds de roulement en y empruntant un montant de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser un emprunt au fonds de roulement de 25 000 \$, qui sera remboursé sur une période de cinq ans, au montant de 5 000 \$ annuellement.

Les montants qui seront affectés au fonds de roulement seront inscrits au poste budgétaire 03-810-00-001-00.

**ADOPTÉE**

.....  
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Éric Paiement, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

.....  
**AVIS DE MOTION**

.....  
**PROJET DE RÈGLEMENT**

.....  
**RÈGLEMENT**

Résolution no : 11431-2019

RÈGLEMENT # 294-2019 ABROGEANT LE 291-2018 ET REMPLACANT L'ANNEXE « R » DU RÈGLEMENT # 200 ÉTABLISSANT LES LIMITES DE VITESSE SUR NOS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a adopté le règlement numéro 200 relatif à la circulation et le stationnement;

ATTENDU Que le règlement numéro 200 est entré en vigueur le 22 octobre 2008;

ATTENDU Que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement pour le modifier et lui apporter quelques corrections;

ATTENDU Que le Conseil juge opportun et dans l'intérêt public de légiférer en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 27 août 2019;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 27 août 2019;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

**ARTICLE 1 :**     **TITRE**

Le présent règlement est identifié par le numéro 294-2019 et s'intitule « Règlement numéro 294-2019, abrogeant le 291-2018 et remplaçant l'annexe « R » du règlement numéro 200 concernant la circulation et le stationnement ».

**ARTICLE 2 :**     **PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3 :**     **MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS CHAPITRE 2**

L'article 54 est modifié comme suit :

La correction, l'ajout, le retrait et/ou la modification de certains chemins inscrits ou non à l'intérieur de L'ANNEXE « R » qui seront inscrits comme suit :

ANNEXE « R »

Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse excédant 50 km/h :

- Chemin Caché (Sur toute sa longueur)
- Chemin Calme (Sur toute sa longueur)
- Chemin Bienvenue (Sur toute sa longueur)
- Chemin Bellevue (Sur toute sa longueur)
- Chemin de l'Avenir (Sur toute sa longueur)
- Chemin de l'Aventure (Sur toute sa longueur)
- Chemin de l'Espoir (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Baie (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Chute (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Pineraië (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Presqu'île (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Santé (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Traverse (Sur toute sa longueur)
- Chemin de Val-des-Cèdres (Sur toute sa longueur)
- Chemin des Belges (Sur toute sa longueur)
- Chemin des Lacs (secteur Val-Viger) (Entre les numéros civiques 1 et 27)
- Chemin des Pointes (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Barrage (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Boisé (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Lac-des-Cornes (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Lac-Péroudeau (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Lac-Vaillant (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Marquis (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Panorama (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Progrès (Secteur village) (Entre les numéros civiques 537 et 669)
- Chemin du Progrès (secteur Val-Viger) (Entre les numéros civiques 974 et 1033)
- Chemin du Quai (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Repos (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Soleil-Levant (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Vieux-Pont (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Tour-du-Lac-David Sud (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Tour-du-Lac-David Nord (Sur toute sa longueur)
- Chemin Tranquille (Sur toute sa longueur)
- Chemin des Voyageurs (Entre les numéros civiques 493 et 714)
- Terrasse Painchaud (Sur toute sa longueur)
- Montée des Chevreuils (Entre les numéros civiques 5 et 45)
- Chemin Plaisance sur toute sa longueur.
- Montée des Chevreuils (Entre l'intersection chemin du Tour-du-Lac-David-Nord et l'intersection chemin du Barrage)

Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse excédant 70 km/h :

- Côte des Merises (Sur toute sa longueur)
- Chemin des Pins-Gris (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Progrès (Entre les numéros civiques 669 et 835)
- Montée des Chevreuils (Entre le numéro civique 45 et l'intersection du chemin du Tour-du-Lac-David Nord)



*Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse excédant 80 km/h :*

- *Chemin des Lacs (Entre le numéro civique 27 et l'intersection du chemin du Lac-des-Cornes)*
- *Chemin du Progrès (Entre le numéro civique 1 et l'intersection du chemin du Lac-Saint-Paul)*
- *Chemin du Progrès (Entre les numéros civiques 835 et 974)*
- *Chemin du Progrès (Entre les numéros civiques 1033 et 1210)*

*Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse excédant 90 km/h :*

- *Chemin des Voyageurs « Route 311 » (Entre l'intersection du chemin côte des Merises et le numéro civique 493)*
- *Chemin du Progrès « Route 311 » (Entre le 537 et l'intersection du chemin du Lac-Saint-Paul)*
- *Chemin du Lac-Saint-Paul « Route 311 » (Sur toute sa longueur)*

**ARTICLE 4: ENTRÉE EN VIGUEUR**

*Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** à la séance du 10 septembre 2019, par la résolution 11431-2019 proposée par Hervé Taillon

\_\_\_\_\_  
Normand St-Amour, maire

\_\_\_\_\_  
Éric Paiement, directeur général, sec-trés

*Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 27 août 2019  
Adopté le : 10 septembre 2019, résolution numéro 11431-2019  
Entrée en vigueur : 13 septembre 2019*

.....  
**VARIA**

.....  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Début : 19 h 52  
Fin : 20 h 40*

*Personnes présentes : 11*

*Questions / sujets abordés :*

- *Poste essence*
- *Règlement roulottes*
- *Hydro-Québec : coupe d'arbres*
- *Festival du Gros Gras : nombre d'entrée sur billets donnés par la municipalité et retour sur investissement*

.....  
**Résolution no : 11432-2019**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 10 septembre 2019 tel que rédigé par le directeur général.*

**ADOPTÉE**  
.....

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

*L'ordre du jour étant épuisé*

**Résolution no : 11433-2019**


**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Bertrand Quesnel*

*Et résolu à l'unanimité, de clore la séance*

**ADOPTÉE**

*Il est 20 h 42*

 *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Normand St-Amour, maire*

---

*Éric Paiement, secrétaire-trésorier*

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 10 septembre 2019 par la résolution # 11432-2019.*